

A l'occasion du Sommet, la France et l'Allemagne ont réitéré leur ferme soutien à l'initiative *Compact with Africa*, lancée en 2017 dans le cadre du G20. La France et l'Allemagne ont ainsi décidé de porter une initiative commune en faveur d'un renforcement du *Compact with Africa*.

Dans son format actuel, le *Compact with Africa* propose une approche partenariale, visant la mise en œuvre de réformes favorables à l'environnement des affaires et la mobilisation accrue d'investissements privés dans les pays membres (*12 Etats africains à ce jour : Côte d'Ivoire, Ethiopie, Maroc, Rwanda, Ghana, Sénégal, Tunisie, Bénin, Egypte, Guinée, Togo, Burkina Faso*). La proposition franco-allemande s'inscrit dans les objectifs de l'initiative existante. Elle vise à amplifier son impact du *Compact with Africa* afin de créer les conditions d'une reprise économique forte portée par le secteur privé.

Ce renforcement du *Compact with Africa* repose sur trois volets :

- un élargissement du *Compact* à de nouveaux pays africains volontaires et décidés à conduire les réformes favorables au développement du secteur privé ;
- un renforcement des incitations financières pour les pays africains qui s'engagent dans les réformes favorables à leur environnement des affaires, au moyen d'appuis budgétaires et d'un renforcement de l'offre financière à l'entrepreneuriat, en générant des synergies, une meilleure coordination et davantage d'efficacité ;
- un appui technique aux réformes, par la mobilisation des instruments de renforcement des capacités, permettant aux Etats africains de mener à bien ces réformes en conformité avec les meilleurs standards internationaux.

Cette initiative franco-allemande (ci-dessous) sera discutée et examinée plus avant dans le cadre du G20 et avec toutes les parties prenantes concernées. Elle a été présentée notamment à l'Afrique du Sud qui co-préside avec l'Allemagne le G20 Africa Advisory Group (enceinte de gouvernance du *Compact*), la Présidence italienne du G20, la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Commission européenne, avec de premiers retours informels favorables.

Considérations stratégiques pour un renforcement du programme *Compact with Africa* du G20

L'initiative du G20 Compact with Africa est à nos yeux essentielle pour encourager les investissements et les réformes en Afrique. Le Sommet offre une occasion de renforcer le partenariat existant, dans le contexte de la pandémie de covid-19. La présente proposition doit être considérée comme une impulsion stratégique à examiner plus avant avec toutes les parties prenantes de cette initiative, en particulier dans le cadre du G20.

Un partenariat destiné à accélérer les réformes structurelles et à consolider le levier de croissance que constitue le secteur privé

Nous réaffirmons la volonté des participants d'œuvrer conjointement, sur la base d'un diagnostic partagé, à favoriser le développement du secteur privé et l'amplification de la dynamique entrepreneuriale en Afrique, qui sont les conditions d'une croissance économique endogène solide, tout en tenant compte des objectifs de développement durable (ODD), en particulier en prenant des mesures pour lutter contre le changement climatique et résoudre les problèmes environnementaux, en s'efforçant de répondre aux besoins en matière d'éducation

et de formation professionnelle, en favorisant l'instauration de systèmes de santé peu coûteux et efficaces et en encourageant la création d'emplois formels pour la jeunesse africaine.

Nous renouvelons notre soutien au *Compact with Africa* du G20. Au vu des résultats qu'il a permis d'obtenir, nous souhaitons poursuivre dans cette voie et renforcer l'objectif de promotion du développement du secteur privé et de l'investissement privé au profit d'une croissance économique durable et de la création d'emplois, en particulier pour les jeunes et les femmes. Ce partenariat est ouvert à tous les pays africains favorables aux réformes, y compris les moins avancés ; il est destiné à accroître les incitations financières et techniques et à mobiliser différents instruments existants (assistance technique, garanties, subventions et prêts) à travers une coordination et une efficacité améliorées. Nous encourageons d'autres pays africains favorables aux réformes à prendre part à ce programme renforcé.

Trois axes pour réaliser cet objectif :

- i) **favoriser un environnement commercial stable, transparent et prévisible en accélérant les réformes** destinées à libérer le potentiel de croissance du secteur privé africain et à supprimer les obstacles les plus structurels à son développement ;
- ii) **apporter un soutien technique et financier amélioré de manière à créer un effet incitatif et offrir une aide à la mise en œuvre de ces réformes** pour permettre aux partenaires africains d'apporter leur contribution ;
- iii) **renforcer l'offre de financement des entreprises** par un soutien aux acteurs locaux du financement et par la mise en place d'instruments spécialement destinés au développement des start-ups et des TPE-PME, aussi bien pour ce qui est du financement en capital que du crédit, en prévoyant des mécanismes d'atténuation des risques.

Il pourrait être recommandé d'inclure ces trois axes dans un **programme *Compact with Africa* renforcé**, dans la lignée des précédents travaux du G20 et du programme *Team Europe* pour l'Afrique, avec l'appui de la communauté internationale, en associant un soutien coordonné à un plan d'action en matière de réformes.

Ce soutien engloberait une assistance technique, des instruments de financement des TPE-PME africaines, y compris en capital, et un renforcement du système de financement local (banques et institutions de microfinance). **Nous encourageons les projets spécifiques et l'affectation d'une partie des soutiens budgétaires actuellement accordés par les institutions de développement multilatérales (Banque mondiale, IFC, Banque africaine de développement, etc.) et bilatérales, ainsi que par l'Union européenne, à l'appui des réformes souhaitées dans les pays participants.**

1. En Afrique

Dans le cadre de ce partenariat, **les autorités nationales définiraient, à leur initiative et avec l'aide des institutions financières internationales, les réformes qu'elles estiment prioritaires, par exemple dans les domaines : i) de la législation applicable aux entreprises, ii) de la fiscalité, en particulier pour encourager la formalisation des TPE-PME, iii) de la régulation financière et iv) de la mobilisation des ressources nationales au profit du secteur privé.**

Ces priorités devraient être fixées au regard des principaux défis auxquels est confronté le pays partenaire, en mettant l'accent sur la création d'emplois. Les objectifs à réaliser et le calendrier de mise en œuvre de ces réformes seraient établis en partenariat, sur les plateformes pays du programme *Compact with Africa*.

2. Au sein de la communauté internationale

Les acteurs internationaux s'engageraient à mobiliser des financements au profit des entreprises africaines de manière plus efficiente, de façon à créer des synergies et à mieux coordonner leurs outils d'assistance financière et technique. À cette fin, ils pourraient utiliser, élargir et compléter les « plateformes pays » (*country platforms*) du *Compact with Africa* dans le but commun de développer l'écosystème de financement africain en s'appuyant en premier lieu, mais pas exclusivement, sur des investisseurs publics et privés africains. En association avec des partenaires africains, les institutions de développement internationales et bilatérales œuvreraient au renforcement des principaux relais de croissance africains, par exemple les TPE et les PME, l'écosystème des start-ups du numérique, l'agriculture et l'ensemble des chaînes de valeur de l'industrie agroalimentaire, et les infrastructures.

3. Un effort conjoint pour renforcer les capacités techniques

Le soutien technique mobilisé conjointement par les communautés financières locale et internationale dans le cadre de ce partenariat permettrait d'utiliser au mieux l'expertise et les talents africains et aurait pour objectifs :

- **la mise en œuvre de réformes dans les domaines de la législation applicable aux entreprises, de la fiscalité, de la régulation financière et du soutien aux banques centrales et aux régulateurs** pour l'accomplissement de leur mission d'inclusion financière des entrepreneurs, la mise en place d'un soutien public et d'un soutien aux entreprises (en vue de leur formalisation ou de leur financement) et la mobilisation des ressources nationales au profit du financement du secteur privé ;
- **le renforcement des capacités nationales en matière fiscale, au moyen de programmes d'assistance technique et d'actions de formation spécifiques ;**
- **l'encouragement des partenariats entre le secteur privé africain et celui d'autres pays**, afin de mieux intégrer les entreprises africaines aux chaînes de valeur internationales (coentreprises, participation à des marchés publics).

Une structure panafricaine de développement des capacités pourrait promouvoir l'expertise africaine, en la rendant plus visible, en facilitant sa mobilisation par les États africains et en encourageant les échanges de bonnes pratiques entre les pays du continent.

Alliance pour l'Entrepreneuriat en Afrique

Afin de soutenir le secteur privé et la dynamique entrepreneuriale actuelle en Afrique, éléments clés pour la relance économique sur le continent, **la création d'une Alliance pour l'Entrepreneuriat en Afrique** est proposée, en parallèle du soutien à **l'accélération des réformes** pour améliorer le climat des affaires et des investissements, à travers un accompagnement financier et en expertise. L'accent mis par le Sommet du 18 mai sur les TPE/PME africaines est une première car celles-ci, sans être oubliées, n'étaient jusqu'alors pas les premières priorités de l'agenda du développement entre l'Afrique et le reste du monde.

L'Alliance pour l'Entrepreneuriat visera à soutenir le développement des TPE/PME et start-ups africaines, vecteurs de croissance, d'emplois et d'innovation. Elle permettra de mieux mobiliser et coordonner tous les acteurs, publics et privés, locaux et internationaux, engagés par des ressources financières, techniques ou en matière de montée des compétences, dans le soutien à ce segment d'entreprises en Afrique. Dans le cadre de cette Alliance, une augmentation significative des financements disponibles pour les TPE/PME et start-ups africaines est proposée, sur la base d'initiatives concrètes: mise en place de fonds d'appui spécifiques ; renforcement des outils de garanties dédiés aux véhicules financiers de soutien aux investissements en fonds propres ; mobilisation de financements par les institutions européennes de financement du développement, le Groupe de la Banque africaine de développement (BAfD) et le groupe de la Banque mondiale.

Tout en capitalisant sur la coalition existante d'institutions financières internationales et bilatérales formée lors du Sommet Finance en Commun en novembre 2020, sur le *Compact with Africa* (CWA), initiative lancée par l'Allemagne en 2017 et rattachée au G20, ainsi que sur les efforts des acteurs du développement européens entrepris en commun sous la bannière « Equipe Europe », **l'Alliance pour l'Entrepreneuriat en Afrique constituera un forum distinct, couvrant tout le continent africain et très orienté vers le soutien direct aux entreprises.** Elle réunira des banques multilatérales de développement et les bailleurs bilatéraux, mais aussi les banques nationales de développement nationales africaines (plus de 80 sur le continent) et les institutions financières et acteurs publics et privés (associations de fonds, banques commerciales). Les organismes de formation à l'entrepreneuriat pourront s'y joindre pour contribuer au renforcement du capital humain.

La Société Financière Internationale (groupe Banque Mondiale), en lien avec la Banque Africaine de Développement, la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement, la Banque Européenne d'Investissement, et les institutions financières bilatérales européennes intéressées, jouera un rôle moteur dans la mise en œuvre de cette Alliance. **De premières mesures viseront à soutenir le développement du marché des fonds d'investissement et du capital-risque en Afrique,** en s'appuyant notamment sur les partenariats existants comme *Boost Africa*. L'Alliance aura également vocation à soutenir le **déploiement de nouvelles initiatives, notamment celles annoncées dans la déclaration finale du Sommet visant à accroître l'offre de financement aux TPE/PME** à travers le continent, ou encore les initiatives en faveur de l'entrepreneuriat féminin, les programmes AFAWA et *SheInvest*.

La mise en œuvre et le suivi de l'Alliance s'appuieront sur une structure légère et souple qui facilitera l'identification, la mise en réseau et la mobilisation des acteurs pertinents. Dans cette perspective, l'Alliance pourra s'appuyer sur les capacités de la Société Financière Internationale, acteur multilatéral présent sur l'ensemble du continent et spécialisé sur le soutien au secteur privé, qui en assurera le secrétariat.

Contexte

Les PME contribuent considérablement au développement économique des pays d'Afrique subsaharienne à travers la création d'emplois, la génération de revenus, la réduction de la pauvreté et l'émancipation des femmes. Néanmoins, le manque de capitaux, de compétences et d'accès à l'électricité les empêche de participer autant qu'elles le pourraient au développement de ces économies. Par ailleurs, de récents travaux de recherche ont montré que les PME africaines souffraient de manière disproportionnée de la crise de la covid-19, car elles subissaient des chocs d'offre et de demande, et d'une incapacité (en comparaison avec les PME de pays plus avancés) à bénéficier d'un soutien public en raison de leur caractère majoritairement informel et de l'étroite marge de manœuvre budgétaire de nombreux États africains.

Au cours de la dernière décennie, les bailleurs de fonds ont accompli des progrès en matière de soutien à la croissance des PME ; toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour libérer tout leur potentiel. Les principales parties prenantes œuvrant au développement durable des PME peuvent accroître l'incidence de leurs actions en exploitant les économies d'échelle permises par la convergence de leurs objectifs. Le soutien au développement des PME renforcera le dynamisme du secteur privé africain pour en faire un moteur de croissance à long terme en Afrique. Les banques de développement multilatérales et bilatérales et les autres partenaires du développement, notamment les banques publiques de développement africaines d'envergure nationale ou régionale, jouent un rôle essentiel pour favoriser la croissance et le développement de l'entrepreneuriat et des PME en Afrique.

En réponse à ces défis et ces perspectives, l'Alliance pour l'entrepreneuriat en Afrique a été créée afin de mobiliser tous les partenaires, publics comme privés. Cette initiative multilatérale s'inscrit dans la lignée du réseau des banques publiques de développement africaines et du programme *Compact with Africa* du G20.

Cette Alliance a plus précisément pour but de favoriser le développement de TPE/PME pionnières et innovantes, lesquelles constituent la première source de croissance et de création d'emplois, et de renforcer la capacité des entrepreneurs à obtenir des financements, ce qui est un vecteur essentiel de changement, d'innovation et de croissance économique inclusive en Afrique.

Il a été demandé à la Société financière internationale (SFI) d'assurer le secrétariat de l'Alliance, ce qui contribuera à y faire participer les banques multilatérales de développement, les institutions de financement du développement et les acteurs de *Team Europe*.

Le mandat initial donné à l'Alliance est complémentaire de l'approche visant à structurer des marchés en amont appliquée par la SFI pour favoriser l'entrepreneuriat et la croissance des TPE/PME par l'élimination des obstacles systémiques et l'accroissement des investissements au niveau régional de manière à libérer tout le potentiel de ce secteur. Les activités en amont menées par la SFI consistent en des travaux de préinvestissement qui posent les bases de futures transactions. Elles incluent notamment une assistance technique, un renforcement des capacités des institutions et des entreprises privées, et un soutien aux clients et aux administrations.

Le secrétariat, assuré par la SFI, veillera à la réalisation des principaux objectifs de cette initiative, tels qu'énoncés dans la déclaration, à travers des activités de sensibilisation, d'animation et de coordination, de manière à former une coalition entre les parties prenantes autour des objectifs communs de l'Alliance. La SFI mettra son expérience de médiateur au service de l'ambition collective des membres, en toute neutralité. En particulier, les activités de soutien à l'écosystème (offre, demande et régulation) menées par la SFI pour promouvoir le développement des PME à l'échelle mondiale ou régionale lui confèrent une grande expertise technique qu'elle pourra mobiliser en sa qualité de secrétariat au profit des objectifs de l'Alliance. L'expertise de la SFI en matière d'investissement et de conseil en faveur des TPE/PME englobe la recherche de solutions aux défis liés aux changements climatiques, l'exploitation du potentiel de l'économie numérique et l'amélioration de l'efficacité des chaînes de valeur, compétences qui renforceront son efficacité dans son rôle de secrétariat.

Compétences-clés du secrétariat

- Une vision globale : une planification solide, une gestion des projets et un suivi des programmes de travail.
- La promotion d'une sensibilisation et d'une communication efficaces entre membres et entre le groupe et les tierces parties, en prodiguant des conseils pratiques sur la coopération des parties prenantes afin de favoriser l'apprentissage entre pairs et la reproduction des réussites et d'exploiter les compétences essentielles de chaque membre. Une facilitation du dialogue et des partenariats avec les gouvernements comme avec le secteur privé, en tissant des liens avec les partenaires bailleurs de fonds, et de l'accès à la connaissance du marché¹.
- Le soin du détail : les tâches administratives nécessaires au quotidien pour permettre un fonctionnement optimal du groupe, telles que la mise en place de procédures et d'outils, l'organisation de réunions, la réservation des moyens de transport et des repas lors des déplacements, l'élaboration des ordres du jour et des comptes rendus de réunion, la gestion du courrier et la rédaction de rapports.
- Une gestion financière prudente, qui intègre la production d'analyses de rentabilité, la gestion budgétaire et la présentation d'états financiers.
- Des études et un soutien stratégique, notamment l'élaboration des ordres du jour, l'analyse de données, des conseils pratiques sur les processus institutionnels qui s'appuient sur le cadre des diagnostics-pays du secteur privé, ainsi que la rédaction des rapports annuels.
- Des conseils sur les questions de gouvernance, notamment pour la rédaction de manuels de gouvernance.

¹ La constitution de partenariats stratégiques sera recherchée sur le plan technique et dans le domaine du financement en ciblant des partenaires en phase avec les priorités de l'Alliance.

Propositions pour le soutien au secteur privé en Afrique, via le financement des TPE-PME, du commerce et de l'agriculture

Afin de soutenir le développement du secteur privé africain, la SFI propose un ensemble d'initiatives spécifiquement ciblées sur le financement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPE/PME), du commerce extérieur et du secteur agricole et agroalimentaire. Dans la perspective du Sommet, les initiatives ciblant les TPE/PME et le secteur agricole et agroalimentaire ont été partagées et discutées avec la BERD, la BEI, Proparco et la Commission européenne.

1. INITIATIVE POUR LE FINANCEMENT DES TPE-PME

En Afrique, les institutions financières délaissent bien souvent les quelque 10 millions de petites entreprises informelles. Ce large déficit de financement freine la croissance et la création d'emplois. La faible concurrence du secteur financier, l'absence de produits spécifiquement destinés aux TPE-PME, la forte aversion au risque et les exigences élevées en matière de garanties ont accru les coûts de financement au détriment des entreprises les plus petites. L'épidémie de covid-19 a exacerbé ces inégalités.

La SFI, avec le soutien d'autres partenaires, propose une initiative innovante constituée de quatre volets :

1. Apporter de nouvelles sources de financement aux TPE-PME par l'intermédiaire de fonds de dette ;
2. Développer un marché de la dette mezzanine à destination des TPE-PME ;
3. Proposer des mécanismes souples d'atténuation des risques permettant de davantage cibler les TPE-PME ;
4. Accélérer la numérisation du marché des prêts aux PME dans la région Afrique et Moyen-Orient.

2. INITIATIVE POUR LE SOUTIEN À LA REPRISE DU COMMERCE EN AFRIQUE

L'épidémie de covid-19 a perturbé l'économie mondiale, touchant fortement l'Afrique. Le retrait des banques étrangères de certains marchés a accru les difficultés d'accès au financement. Dans certains cas, les banques ont restreint les mécanismes de financement du commerce extérieur et resserré les plafonds d'emprunt, restreignant les capacités d'importation et d'exportation des pays les plus pauvres. Pour de nombreuses entreprises africaines, le coût des transactions a augmenté et les chaînes de valeur ont été perturbées.

L'initiative pour le financement du commerce proposée par la SFI a pour objectif de soutenir les flux commerciaux de marchandises essentielles, y compris à destination et en provenance des TPE-PME, pendant la phase de reprise post-covid-19. Elle est constituée de six volets :

1. La fourniture de garanties commerciales à l'échelle de chaque transaction ;
2. Le soutien aux banques pour la couverture, en dollars américains et en euros, des besoins de financement des transactions commerciales ;
3. Le développement de mécanismes, financés ou non, de partage des risques visant des secteurs particuliers, comme la santé ;
4. La facilitation des flux commerciaux dans les secteurs des énergies vertes et de l'agriculture écologiquement responsable ;
5. Le soutien aux PME du secteur de l'import-export à l'échelle de chaque transaction ;
6. Le développement d'un mécanisme de garantie adossée à des créances, utilisable principalement par les PME.

3. INITIATIVE POUR LA CRÉATION D'UN MÉCANISME DE FINANCEMENT CONJOINT DES ENTREPRISES DU SECTEUR AGRICOLE

Environ 70 % de la main-d'œuvre de l'Afrique subsaharienne travaille dans l'agriculture. Le marché des denrées alimentaires et des boissons devrait tripler, pour atteindre 1 000 milliards de dollars d'ici 2030². Cependant, le manque à gagner en raison de l'absence d'infrastructures permettant de respecter la chaîne du froid, du manque de formation des agriculteurs et de la faiblesse du réseau de la chaîne d'approvisionnement est estimé à 4 milliards de dollars par an. L'épidémie de covid-19 a révélé l'importance de la mise en place de chaînes de valeur locales et régionales.

Un mécanisme de financement conjoint, facile à utiliser, pour soutenir l'activité des entreprises du secteur agricole, y compris des TPE-PME, sera expérimenté sur trois ans en Afrique subsaharienne. Ce mécanisme comportera un volet financement et un volet d'appui technique. Les activités suivantes sont concernées :

1. Le développement de fermes commerciales de taille moyenne (10 à 200 hectares) dotées des infrastructures adéquates ;
2. La transformation et la valorisation des produits agricoles de base ;
3. La distribution, le crédit-bail et l'entretien d'équipements et de machines agricoles ;
4. La logistique, l'entreposage et le transport.

² La Banque mondiale, 2013, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/03/04/africa-agribusiness-report>

Initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique (AFAWA) Comblant le déficit de financement qui affecte les femmes en Afrique

L'initiative pour favoriser l'accès des femmes au financement en Afrique (ou AFAWA, pour *Affirmative Finance Action for Women in Africa*) est une initiative du Groupe de la Banque africaine de développement, qui vise à combler le déficit de financement, estimé à 42 milliards de dollars, qui affecte les femmes en Afrique, promouvoir un financement inclusif pour les femmes et libérer tout le potentiel entrepreneurial des femmes.

Le Groupe de la Banque africaine de développement reconnaît que les femmes sont la clé de voûte des économies du continent africain. Ainsi, 58 % des femmes lancent ou gèrent une entreprise³ sur le continent. Par ailleurs, 50 % des femmes africaines actives exercent dans l'agriculture, produisant 80 % des denrées alimentaires⁴. Pourtant, les femmes entrepreneures ont à faire face à de multiples difficultés pour accéder au financement, d'une part du fait de l'impossibilité de présenter des garanties immobilières pour bénéficier d'un prêt et, d'autre part, en raison de leurs compétences limitées et d'un accès insuffisant au mentorat pour faire croître avec succès leur entreprise et participer pleinement au développement économique du continent.

L'initiative AFAWA de la Banque africaine de développement vise à débloquer jusqu'à 5 milliards de dollars de financement, à l'horizon 2026, à destination des entreprises détenues ou dirigées par des femmes. Pour atteindre cet objectif, le Groupe de la Banque africaine de développement a élaboré une approche globale reposant sur trois volets : l'élargissement de l'accès au financement au travers de ses instruments financiers habituels, tels que les lignes de crédit, le financement du commerce extérieur et les prises de participation, ainsi que des dispositifs innovants tels que le Programme de garantie de croissance (ou G4G, pour *Guarantee for growth*) de l'AFAWA ; la fourniture d'une assistance technique aux établissements financiers et aux entreprises détenues ou dirigées par des femmes ; et la création d'un environnement des affaires favorable, dans le cadre duquel l'AFAWA collabore avec les gouvernements et d'autres organismes publics apparentés pour s'attaquer aux mesures réglementaires qui constituent des obstacles à la croissance des femmes entrepreneures.

Fort du soutien de la France, du Canada, de l'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Italie, de la Commission européenne, des Pays-Bas et de la Suède, le G4G représente le tout premier dispositif de garantie panafricain destiné à améliorer l'accès au financement des femmes entrepreneures en abaissant le niveau des garanties requises pour obtenir des prêts, tout en développant leurs compétences en gestion financière et d'entreprise. Grâce au G4G, le Groupe de la Banque africaine de développement entend débloquer jusqu'à 3 milliards de dollars de financement d'ici cinq ans au bénéfice d'environ 27 000 entreprises détenues ou dirigées par des femmes. Les établissements financiers de six pays, parmi lesquels le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, la Tanzanie et l'Ouganda, ont déjà adhéré à ce programme, qui devrait débloquer jusqu'à 210 millions de dollars, en 2021, pour les entreprises africaines détenues ou dirigées par des femmes.

³ [Synthèse 2020](#) du Laboratoire d'innovation pour l'égalité des sexes en Afrique (GIL).

⁴ [Les bénéfices de la parité, 2019](#), Banque mondiale.



Le Sommet sur le financement des économies africaines promeut les instruments pour la préparation de projets d'infrastructure durable, en particulier la plateforme numérique SOURCE, pilotée et financée conjointement par plusieurs banques multilatérales de développement (BMD). SOURCE est déployée par la *Sustainable Infrastructure Foundation (SIF)*⁵, une fondation à but non lucratif établie en Suisse, pour aider les pays du monde entier à concevoir des projets d'infrastructures bien préparés.

L'intégration de SOURCE dans les pays africains favorisera le développement de projets d'infrastructure bien préparés en vue de combler le manque d'investissements dans les infrastructures en Afrique. SOURCE couvre tous les secteurs identifiés comme propices à l'intégration et à la croissance de l'Afrique, tels que les réseaux ferroviaires à grande vitesse, les routes, le transport maritime et aérien, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, ainsi que les infrastructures urbaines et sociales.

Au niveau de chaque projet, SOURCE fournit un cadre de référence normalisé pour l'analyse des données. La plateforme digitale multilatérale SOURCE aide les pays à évaluer l'efficacité de leurs projets en permettant l'accès à des données standardisées et à des valeurs de référence en matière de standards internationaux, tels que le label de qualité du PIDA. SOURCE offre un environnement de projets sûr qui favorise la collaboration entre l'ensemble des administrations gouvernementales participant à l'exécution du projet à l'échelon national et infranational, depuis les premières étapes de la conception du projet jusqu'à l'attribution du marché, ainsi que pendant la construction et la phase opérationnelle des projets d'infrastructures.

Les BMD ont pour objectif d'accroître la diffusion et l'adaptation de SOURCE sur le continent africain pour accélérer la réalisation des programmes nationaux d'infrastructures et de mobiliser des financements privés. Les BMD souhaitent œuvrer à l'intégration de SOURCE au profit des pays africains en coopération avec les institutions africaines et avec l'appui de la communauté internationale. Tandis que SOURCE est déjà en cours d'intégration dans plusieurs pays africains, de nombreux autres ont officiellement déclaré vouloir utiliser la plateforme pour préparer et mettre en œuvre leur stratégie nationale en matière d'infrastructures.

Le déploiement à grande échelle de la plateforme multilatérale SOURCE contribue à la Feuille de route du G20 pour promouvoir les infrastructures comme une catégorie d'actifs (*Roadmap to Infrastructure as an Asset Class*). Le 18 juillet 2020, les ministres des finances et les gouverneurs de banque centrale des pays du G20 ont souligné les potentialités de SOURCE à « *permettre une transition systémique vers la digitalisation de la préparation des projets d'infrastructures et du recueil de données relatives à de tels projets, contribuant ainsi à l'avancement des travaux liés aux Principes pour l'investissement dans des infrastructures de qualité* ».

⁵ <https://public.sif-source.org/>

Note de cadrage sur une coopération entre l'AUDA-NEPAD, le FMI et le Groupe de la Banque mondiale pour encourager l'application des principes du G20 pour l'investissement dans des infrastructures de qualité en Afrique

L'un des principaux axes d'amélioration de la bancabilité des grands projets d'infrastructures en Afrique est la qualité de leur préparation. Cette préparation souffre souvent d'un manque de rigueur dans la sélection des projets, d'une mauvaise évaluation de leur viabilité commerciale, économique et financière, de leur incidence budgétaire et des problèmes sociaux, environnementaux et de gouvernance qu'ils suscitent, et de la faiblesse des capacités techniques des autorités publiques adjudicatrices et exécutantes.

Nous souhaitons pour y remédier proposer des solutions opérationnelles qui permettront de concevoir, sur le continent africain, des projets d'infrastructures bien préparés et de rendre les conditions de participation aux marchés publics ou aux projets de partenariats public-privé (PPP) plus équitables, transparentes et concurrentielles en alignant ces projets sur les meilleures normes et principes internationaux en matière de qualité des infrastructures, en particulier les principes du G20 pour l'investissement dans des infrastructures de qualité (IIQ).

Pour atteindre ce but, le Sommet ambitionne d'**établir un solide référentiel de normes et principes internationaux**, ce qui permettra aux pays africains d'inscrire leur stratégie en matière d'infrastructures dans un cadre internationalement reconnu et de **garantir, au moyen d'un mécanisme d'évaluation, l'application effective de ces normes et principes internationaux**.

Ce mécanisme d'évaluation, supervisé par l'Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD), serait axé sur l'application des principes internationaux retenus, notamment les principes du G20 pour l'IIQ, sur l'évaluation de la gestion des investissements publics (*Public Investment Management Assessments*, PIMA) menée par le FMI et sur le modèle d'évaluation des risques budgétaires liés aux partenariats public-privé (*PPP Fiscal Risk Assessment Model*, PFRAM) conçu par FMI et la Banque mondiale, qui constitueraient des **normes et référentiels orientant** les stratégies nationales de développement des infrastructures et de mobilisation des ressources ainsi que le suivi de l'ensemble des processus de sélection, de conception, de financement, d'allocation budgétaire, d'appel d'offres et d'exécution des projets.

Cette évaluation contribuerait à créer des synergies avec les travaux de certification (label de qualité PIDA) entrepris par l'AUDA-NEPAD dans le cadre du Programme de développement des infrastructures en Afrique (*Program for Infrastructure Development in Africa*, PIDA) et favoriserait la création d'un cadre normatif africain, tout en encourageant la diffusion de ces normes internationales de haut niveau au sein des pays africains.

L'AUDA-NEPAD a un rôle significatif à jouer dans l'application du mécanisme d'évaluation étant donné sa mission, l'objectif de mise en œuvre de l'Agenda 2063 que lui a confié l'Union africaine, sa participation au PIDA et le large éventail de projets et d'instruments qu'elle a conçus en vue d'établir un cadre exhaustif pour la réalisation de projets d'infrastructures de qualité, en complément de l'assistance technique et des actions de renforcement des capacités proposées par les banques multilatérales de développement, lesquelles apportent dans toute l'Afrique un soutien important au développement des capacités des PPP, ministères et autorités régionales ou locales à mobiliser des financements privés pour investir dans des infrastructures.

Comment le PIMA et le PFRAM pourraient-ils aider l'AUDA-NEPAD à exécuter cette mission ?

Le développement de synergies entre les activités de l'AUDA-NEPAD et celles menées par le FMI et le Groupe de la Banque mondiale en matière de préparation de projets d'infrastructures de qualité peut apporter des bénéfices considérables.

En effet, les PIMA, réalisées dans les pays membres du FMI à leur demande, sont destinées à évaluer l'efficacité des institutions et des processus liés à la gestion des investissements publics. Elles reposent sur l'idée qu'il est essentiel de réaliser des investissements d'infrastructure de qualité pour parvenir à une croissance économique durable et équilibrée et que les bénéfices de ces investissements dépendent en grande partie de la manière dont ils sont conçus, planifiés et exécutés. Depuis l'instauration de ces évaluations en 2015, 27 PIMA ont été réalisées en Afrique. Les PIMA s'intéressent au cadre général (processus de planification, d'allocation et d'exécution) de gestion des investissements publics, à la fois sur le plan de la légalité et sur celui de l'efficacité, et constituent donc un outil utile pour compléter l'évaluation centrée sur le projet. Outre les PIMA, le PFRAM, mis au point par le FMI et la Banque mondiale pour évaluer le coût et les risques budgétaires potentiels des PPP, aide les pays à mieux appréhender les implications budgétaires à long terme des PPP et les risques supportés par les États, et à identifier les mesures d'atténuation possibles.

Une collaboration renforcée entre l'AUDA-NEPAD, le FMI et la Banque mondiale en faveur d'investissements de qualité en Afrique pourrait être instaurée par différents moyens, au service de l'objectif global de l'ample diffusion et de la bonne application des principes du G20 pour l'IIQ :

- communication des résultats des PIMA à l'AUDA-NEPAD, avec l'accord du pays concerné conformément aux règles du FMI en matière de communication d'informations, et invitation à des réunions de bilan organisées par les missions du FMI pour les partenaires du développement chaque fois que cela est pertinent ;
- insertion d'une mention dans les évaluations de l'AUDA-NEPAD indiquant que les PIMA et le PFRAM constituent des références mondiales en matière d'IIQ, et donc une aide importante pour les autorités nationales ;
- les services du FMI pourraient faire référence, dans l'introduction des rapports de PIMA, à la pertinence des PIMA pour évaluer certains grands indicateurs d'IIQ ayant une portée macroéconomique ;
- lorsqu'elle effectuera son évaluation, l'AUDA-NEPAD pourra signaler systématiquement aux autorités nationales la valeur ajoutée que représentent les travaux du FMI pour l'application des meilleures pratiques. En particulier, le FMI serait prêt à apporter un soutien ciblé au développement des capacités nécessaires à la réalisation de PIMA, à l'application des recommandations formulées dans les rapports de PIMA et à la mise à jour de PIMA réalisées antérieurement, conformément aux priorités identifiées en termes de besoins de renforcement des capacités.